

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 5 juillet 2021 – 19H00**

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (procuration donnée à Richard MAGNAN), BARBAN Daniel (procuration donnée à Julien GRAS), CATELAN Richard (procuration donnée à Richard ACHIN), GALLAND Daniel

ABSENTS : M. CATELAN Thierry, M. BOYER-JOLY Gilbert

➤ **Délibération pour l'attribution des travaux de maçonnerie pour la réhabilitation des chapelles de l'Hôpital et de la Pierre et du four du Villard St Pierre**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour mener les travaux de réhabilitation des chapelles de l'Hôpital et de la Pierre et du four du Villard St Pierre. Un cahier des charges a été réalisé pour chaque site. La commission d'appel d'offres, réunie le 10 juin 2021 à 19 h, a ouvert les offres. Les travaux de charpente ont été attribués à l'entreprise BARBAN CHARPENTE (cf Délibération 362021 du 10/06/2021). Seule l'entreprise REY NOVATION a déposé une offre concernant les travaux de maçonnerie. Après la réunion du 2 juillet 2021 précisant les éléments du cahier des charges, l'entreprise REY NOVATION a reformulé une offre répondant précisément à la demande. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise REY-NOVATION pour les travaux de maçonnerie :

- Du four de Villard St Pierre : 15 210.00€ HT
- De la chapelle de la Pierre : 23 387.40€ HT
- De la chapelle de l'Hôpital : 12 350.00€ HT

➤ **Délibération modification du RIFSEEP :**

Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Chaque part du RIFSEEP (IFSE - Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - et CIA - Complément Indemnitare Annuel) correspond à un montant fixé par la collectivité dans la limite des plafonds déterminés dans la délibération 402021, soit à 500€ pour l'IFSE et à 50€ pour le CIA. Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

➤ **Délibération pour consulter un architecte sur le projet de l'école et le projet du bâtiment communal**

- La commune d'Aubessagne, sollicitée par le corps enseignant, souhaite repenser une partie de l'organisation intérieure de son groupe scolaire, situé à Chauffayer, afin d'avoir un fonctionnement plus efficient. Les élus ont sollicité l'aide du CAUE 05 pour évaluer les possibilités des demandes formulées par l'équipe enseignante sur le plan fonctionnel. Une

présentation du projet est prévue le 9 juillet 2021.

- La commune d'Aubessagne doit impérativement prévoir l'agrandissement du bâtiment des services techniques qui ne répond plus aux exigences de la commune nouvelle, notamment en termes de volume. Pour cela, il est nécessaire de se faire accompagner par un architecte sur les différentes phases du projet.

La commune souhaite lancer une consultation pour retenir un architecte qui l'accompagne pour réaliser l'APS (Avant-Projet Sommaire), l'APD (Avant-Projet Définitif), le Permis de Construire, le dossier de consultation des entreprises, le suivi du chantier en phases de travaux. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de lancer une consultation pour accompagner la commune sur les deux projets.

➤ **Délibération Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners »**

Monsieur le Maire présente le projet « Petits déjeuners », il indique que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) s'engage à financer 1 petit déjeuner par semaine pendant 6 semaines à l'ensemble des enfants de l'école.

Les personnels enseignants conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation. L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner. Pour la caisse des écoles de la commune d'AUBESSAGNE, cette subvention prévisionnelle s'élève à 663 €. (*510 petits déjeuners x 1.30€ = 663 €*).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise M.le Maire à signer la convention formalisant l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » pour l'année 2021-2022.

Questions diverses :

➤ Point sur l'école :

- Conseil d'école du 22 juin 2021

Richard MAGNAN fait le point sur le dernier conseil d'école. La directrice souhaite rencontrer M.le Maire pour faire le point sur les travaux à réaliser pendant l'été.

- Label Ecoles numériques

Concernant le partenariat entre l'école et la municipalité, il est rappelé que la convention « Label écoles Numériques 2020 » a été retournée par l'académie en mai, le matériel va être commandé pendant l'été afin d'être équipé à la rentrée de septembre 2021.

■ Poste d'ATSEM Supplémentaire

L'équipe enseignante souhaite la création d'un deuxième poste d'ATSEM pour la rentrée prochaine. Le Conseil Municipal ne souhaite pas ouvrir un poste d'ATSEM supplémentaire, la commune n'en ayant pas les moyens.

■ Travaux dans l'école

Les élus ont sollicité l'aide du CAUE 05 pour évaluer les possibilités des demandes formulées par l'équipe enseignante sur le plan fonctionnel. Une présentation du projet aux membres des commissions école et travaux et aux enseignants est prévue le 9 juillet 2021.

■ Invitation Association Ecoli Air le 6 juillet 2021 à 18 heures 30

Pour clôturer l'année scolaire, l'association des parents d'élève ECOLI'AIR organise un repas le 6 juillet à 18h30 au city stade Chauffayer. Deux membres du conseil municipal se rendront à cette invitation pour représenter la commune, Monsieur le Maire ne pouvant pas se libérer puisqu'il a un bureau à la Communauté de communes ce jour-là.

■ Commission Ecole

Suite à la démission de M. SROCZYNSKI, M. Julien GRAS propose d'occuper le poste de président de la commission école. Le Conseil Municipal valide cette candidature à l'unanimité.

➤ Emménagement route départementale Agglomération des Costes

M. Galamba (Département 05) propose de faire un îlot central avec une réduction de la route à 3 mètres. Les travaux seraient à la charge de la commune. Le conseil municipal n'est pas d'accord sur le principe et préfère laisser l'installation déjà présente qui correspond mieux aux attentes des administrés.

➤ Travaux d'eau potable aux Costes

Afin de suivre au mieux l'avancée des travaux, la commission travaux se réunira tous quinze jours à partir du 29 juillet.

Le secrétaire de séance,
Sylvie GIRAUD



Le Maire
Richard ACHIN

